



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## soutien du marché

Question écrite n° 68421

### Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge M. le ministre chargé de l'industrie sur le bilan qui peut être fait de la prime à la casse pour les véhicules de plus de dix ans. Le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) a annoncé lundi 4 janvier 2009 que les immatriculations de voitures particulières neuves dans l'hexagone, dopées par la prime à la casse, avaient bondi de 48,6 % sur un an en décembre pour s'établir à 228 451 unités. Elles avaient déjà grimpé de 48,4 % sur un an en novembre. Sur l'ensemble de l'année 2009, les immatriculations ont augmenté de 10,7 % en données brutes, à 2 268 730 unités. En données corrigées des jours ouvrables (CJO), elles ont progressé de 11,1 % sur la période. Elle l'interroge sur le coût de ce dispositif au 31 décembre 2009.

### Texte de la réponse

Dès décembre 2008, la France, la première en Europe, a mis en place une prime à la casse afin d'amortir les effets de la crise automobile. Une aide d'un montant de 1 000 € a ainsi été attribuée pour l'acquisition d'un véhicule particulier neuf émettant au plus 160 gCO<sub>2</sub>/km, accompagnée de la mise à la casse d'un véhicule âgé de plus de dix ans. Ce dispositif a également concerné, sans contrainte d'émission de CO<sub>2</sub>, l'acquisition de véhicules utilitaires neufs accompagnée du retrait de la circulation d'un véhicule de plus de dix ans. La mise en place de la prime à la casse a permis au marché national des véhicules particuliers de progresser de 10,7 % en 2009 par rapport à 2008, alors que dans le même temps le marché européen affichait un recul de 1,6 %. En 2009, 558 000 dossiers de primes à la casse ont été reçus par l'Agence de service et de paiement (ASP), gestionnaire de cette aide, dont 514 000 ont été payées. Compte tenu des délais de transmission des dossiers à l'ASP, ce sont au total plus de 600 000 dossiers de primes à la casse qui ont été mis en oeuvre dans les réseaux de distribution, correspondant à un effort de l'État de plus de 600 millions d'euros. Afin d'éviter les effets négatifs d'un arrêt brutal du dispositif, la prime à la casse est maintenue, son montant étant fixé à 700 € à compter du 1er janvier 2010, puis à 500 € pour le second semestre 2010. Dans le même temps, pour favoriser la dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre des véhicules, le plafond d'éligibilité est porté à 155 gCO<sub>2</sub>/km à partir du 1er janvier 2010 contre 160 gCO<sub>2</sub>/km auparavant. Sur les quatre premiers mois de l'exercice 2010, le marché national des véhicules particuliers, bénéficiant notamment des effets des prises de commandes intervenues en fin d'année 2009, a poursuivi sa progression qui atteint 12,9 % par rapport à la même période de 2009. Sur ces quatre premiers mois, l'ASP a reçu 266 000 nouvelles demandes de primes à la casse et procédé au paiement de 257 millions d'euros auprès de 261 000 bénéficiaires. Au total, entre le 1er janvier 2009 et le 30 avril 2010, l'ASP a reçu 824 000 demandes de primes à la casse et procédé au paiement de 771 millions d'euros auprès de 775 000 bénéficiaires.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 68421

**Rubrique** : Automobiles et cycles

**Ministère interrogé** : Industrie

**Ministère attributaire** : Industrie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 12 janvier 2010, page 234

**Réponse publiée le** : 1er juin 2010, page 6118